



Le jeudi 28 mai 2026, à 09 heures 30, les délégués du Syndicat des Eaux du Bas-Léon se sont réunis en la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Abers à Plabennec, en application de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents les délégués suivants : Laurent ABASQ, Ronan AUDREN, Christophe BÈLE, Guillaume BODENEZ, David CARREGA, Martial CLAVIER, Christophe COLIN, Yves-Marie GILET, Nadège HAVET, Axelle LAMOUR, Olivier LE FUR, Mikaël LE MENE, Olivier MARZIN, Catherine MASSON, Gilles MOUNIER, Odile PAGE, René PAUGAM, Sandra ROUDAUT, Jean-François TREGUER.

Absents-excuses : Wilfried ARS, Mickaël ABARNOU a donné pouvoir à Martial CLAVIER, Jean-Luc CABON, Franck COCAIGN, Gilles GOMBERT, Gérard MITCHOVITCH a donné pouvoir à Christophe BÈLE, Philippe MASQUELIER a donné pouvoir à Sandra ROUDAUT, Henri-Marc PAYEN a donné pouvoir à Gilles MOUNIER, André TALARMIN a donné pouvoir à Christophe COLIN.

Le Président rappelle que, pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une Commission d'Appel d'Offres.

Aussi,

Vu les articles L1414-2 ; L1411-5 ; D1411-3 à D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant qu'outre le Président du Syndicat son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires ayant voix délibérative, élus par le comité syndical à la représentation proportionnelle au plus fort reste, avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

Vu la délibération n°31/2026 fixant les conditions de dépôt des listes ;

Vu qu'aucune candidature n'a été déposée auprès du Président,

Vu l'article L.2121-21 du CGCT qui prévoit que l'élection doit avoir lieu au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de recourir à un vote à main levée,

Le Président propose de fixer la composition de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat des Eaux du Bas-Léon comme suit :

| <b>Titulaires</b>     |
|-----------------------|
| Gilles MOUNIER        |
| Jean-François TREGUER |
| Christophe COLIN      |
| Martial CLAVIER       |
| David CARREGA         |
| <b>Suppléants</b>     |
| Guillaume BODENEZ     |
| René PAUGAM           |
| Gilles GOMBERT        |
| Yves-Marie GILET      |
| Nadège HAVET          |

L'assemblée ayant décidé, à l'unanimité, de recourir au vote à main levée ( 24 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION), il est procédé au vote.

### Résultats du scrutin

- Nombre de votants : 24
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Siègle à pourvoir : 5
- Quotient électoral (suffrages exprimés/siègles à pourvoir) =  $24/5=4,8$

Nombre voix pour la liste présentée = 24 voix

La composition de la Commission de Délégation de Service Public du Syndicat des Eaux du Bas-Léon est ainsi fixée :

| Titulaires            |
|-----------------------|
| Gilles MOUNIER        |
| Jean-François TREGUER |
| Christophe COLIN      |
| Martial CLAVIER       |
| David CARREGA         |
| Suppléants            |
| Guillaume BODENEZ     |
| René PAUGAM           |
| Gilles GOMBERT        |
| Yves-Marie GILET      |
| Nadège HAVET          |

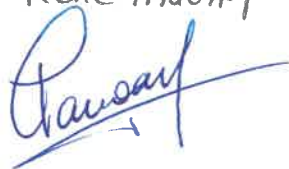
Le présent procès-verbal, dressé en un exemplaire et clos, le 28 mai 2026, à 12 heures 10, a été, après lecture, signé par le Président, le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président



Christophe BELE

Le délégué le plus âgé

René PAUGAM  


Les assesseurs

Axelle LAMOUR



Mikaël LE MENÉ



Le secrétaire



Olivier MARZIN